

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek.CollectionBoite_019-8-chem | Gouvernement -- XVIIIe siècle. \[Physiocrates ?\].ItemF. Quesnay, Journal d'agriculture, 1765 | Droit naturel chez Quesnay](#)

F. Quesnay, Journal d'agriculture, 1765 | Droit naturel chez Quesnay

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb019_f0216

SourceBoite_019-8-chem | Gouvernement -- XVIIIe siècle. [Physiocrates ?].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Quesnay, François](#)

Références bibliographiques[Quesnay, Journal d'agriculture](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

guesnery.
Journal de géologie
Sept 65.

(Ostreman) sur le droit naturel

Droit naturel chez Guesnery

216

Définition "vague" : le droit naturel de Ph.

est le droit qui a aux choix propres à la possession.

1. - Mais le droit naturel, même le droit de tous
et tout, il ne réunit pas les choix dont il peut obtenir
la possession.

dans la réalité de la vie, le droit naturel
se détermine par ce qui est possible
ou par son bien (= sa recherche)

2 - le droit naturel tout qui il est de l'ordre de la
nature n'est pas déterminé. ~~Il est~~

Mais qd le droit naturel se détermine par une
possession effective (celle de ce que est acquise par le
bien), on est d'accord de la suite.

La suite, est "une règle naturelle et
reconnue par le consensus de la nation qui se détermine
sur ce qui appartient à la suite, ou à la suite."

3 - qd le h. est isolé, leurs droits naturels

Il est naturel
de la suite.

ont ~~leurs~~ leurs traits.

Mais "qd il se trouve isolé, ils sont en
eux des contractés par leur analyse réciproque, et

ix) augmentation de la jouissance de leur droit naturel.

Mais la soc. n'a pu se résoudre à
le point de la nature. et en particulier la propriété
qui a beaucoup de h.

Dr. "chaque à son droit naturel [et la soc.]
de faire usage avec reconnaissance de l'Etat la loi qui lui
est dite de droit par la nature, de la circonscrire et elle
à la place, il se agit de ce droit à l'individu ni-
un h).

4. Le loi naturelle n'est ni le got "ni le
de la loi la loi" elle est et immuable de droit naturel.

- Lou que le loi naturelle ignorent le droit
naturel, il n'y a "ni qui ni soi. possible"
ni "d'existence" anarchie" la science
de got". C'est le de naturel est son +
un h.

- Le loi naturelle de droit naturel

- 1) de règle autre que celle obtenue par l'autorité d'Etat
- 2) de base certaine de la loi de la got
- 3) de nature la dérive de la soc.
- 4) de loi observer respecter le loi naturelle
- 5) de réformer de manière à leur usage de la nature
- 6) de régler le dit problèmes de justice d'Etat (f. 6. 6. 6)
- 7) de déterminer l'ordre positif de la cas sociaux
- 8) de ~~concerner~~ des décisions de la justice distributive.